

*Les titres décrits dans le présent supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** »), avec le prospectus préalable de base simplifié daté du 16 mars 2023 et le supplément de prospectus daté du 30 mai 2023, dans leur version éventuellement modifiée ou complétée, et chaque document intégré par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix ou dans le prospectus qui l'accompagne, ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.*

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ces titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Securities Act des États-Unis ») ou de la législation en valeurs mobilières de quelque État et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, dans ses territoires ou possessions ou pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis. Le présent supplément de fixation du prix ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis d'Amérique. Voir « Mode de placement » dans le supplément de prospectus et dans le prospectus.

L'information intégrée par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix et dans le prospectus qui l'accompagne provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix ou dans le prospectus sur demande adressée au secrétaire de l'émetteur au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 7N5 (téléphone : 514-281-7000) ou sur le site Internet de SEDAR à l'adresse suivante : www.sedar.com. Voir « Documents intégrés par renvoi ».

Supplément de fixation du prix n° 1 daté du 2 novembre 2023

(au prospectus préalable de base simplifié daté du 16 mars 2023, en sa version complétée par le supplément de prospectus daté du 30 mai 2023 intitulé Billets Desjardins Participation en deux étapes (sans risque de change direct; rendement du cours))



FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Programme de billets Desjardins Participation en deux étapes (sans risque de change direct; rendement du cours)

Billets Desjardins Participation en deux étapes (barrière observée à l'échéance), FNB lié à l'indice Nasdaq-100, série 1, échéant le 1 décembre 2028

(billets à capital non protégé)

Maximum de 25 000 000 \$ (250 000 billets)

Il n'y a pas de minimum de fonds à réunir dans le cadre du placement. La Fédération pourrait donc réaliser le placement même si elle ne réunit qu'une petite partie du montant du placement indiqué ci-dessus.

Le présent supplément de fixation du prix complète le prospectus préalable de base simplifié daté du 16 mars 2023 relatif à 2 000 000 000 \$ de billets à moyen terme (capital à risque) de la Fédération en sa version modifiée ou complétée à l'occasion (le « **prospectus** ») et le supplément de prospectus daté du 30 mai 2023, en sa version modifiée ou complétée à l'occasion (le « **supplément de prospectus** »). Si l'information que renferme le présent supplément de fixation du prix diffère de l'information que renferme le prospectus et/ou le supplément de prospectus, vous devriez vous fier à l'information du présent supplément de fixation du prix. Vous devriez lire avec attention le présent supplément de fixation du prix, le supplément de prospectus et le prospectus qui l'accompagne afin de pleinement comprendre l'information relative aux modalités des billets et les autres considérations qui ont de l'importance pour vous. Les trois documents renferment de l'information que vous devriez étudier avant de prendre votre décision d'investissement. L'information dans le présent supplément de fixation du prix et dans le prospectus et le supplément de prospectus s'y rapportant n'est à jour qu'à la date de chacun de ces documents.

La valeur initiale estimative des billets en date du présent supplément de fixation du prix est de 92,88 \$ par tranche de 100 \$ de capital, ce qui est inférieur au prix d'émission. La valeur initiale estimative correspond à 92,88 % du capital, soit l'équivalent d'un escompte annuel de 1,42 \$ pendant la durée des billets. La valeur réelle des billets à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être anticipée avec exactitude, et pourrait être inférieure à ce montant. Vous trouverez dans

le prospectus une description détaillée du mode de calcul de la valeur initiale estimative. Le courtier indépendant n'a pas participé à la détermination de la valeur initiale estimative des billets. Voir « Description des billets – Valeur initiale estimative des billets » dans le prospectus.

Les billets diffèrent des titres d'emprunt classiques et des placements à revenu fixe; le remboursement de la totalité du capital sera tributaire du rendement du portefeuille de référence et n'est pas garanti (sauf un paiement à l'échéance minimum de 1 % du capital). Par conséquent, vous pourriez perdre la majeure partie de votre placement dans les billets. Les billets comportent un risque de perte en cas de baisse et ne sont pas conçus pour remplacer les titres d'emprunt classiques, les placements à revenu fixe ou les instruments du marché monétaire.

Sauf indication contraire dans la législation, les billets constitueront des obligations directes non garanties et non subordonnées de la Fédération et, en cas de liquidation, d'insolvabilité, de faillite ou de dissolution de la Fédération conformément à la législation applicable, les billets auront égalité de rang quant au droit de paiement avec tous les passifs-dépôts et les autres passifs non garantis et non subordonnés d'entités du Groupe coopératif Desjardins (au sens de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (Québec)). **Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (Québec), de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts.**

Les montants qui vous sont versés dépendront du rendement du portefeuille de référence pendant la durée des billets. La Fédération, les membres de son groupe, les courtiers et toute autre personne ou entité ne garantissent pas que vous recevrez un montant correspondant à votre placement initial dans les billets ni ne garantissent qu'un rendement sera payé sur les billets à l'échéance. Étant donné que les billets ne sont pas protégés et que le capital sera à risque (à l'exception d'un paiement à l'échéance minimum de 1 % du capital), vous pourriez perdre une partie ou la majeure partie de votre placement initial dans les billets. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de prospectus et dans le prospectus.

Les billets ne peuvent être remboursés avant l'échéance, sauf au gré de la Fédération aux termes d'un remboursement par suite de circonstances spéciales. Voir « Description des billets – Remboursement par suite de circonstances spéciales et paiement » dans le prospectus. Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un système de cotation. Valeurs mobilières Desjardins inc. (« VMD ») a l'intention de maintenir, dans des circonstances de marchés normales, un marché secondaire quotidien pour les billets. À son gré, VMD pourrait cesser de maintenir un marché pour les billets à tout moment sans préavis aux porteurs. Il n'est nullement assuré qu'un marché secondaire se constituera ou, dans l'éventualité où un marché se constituait, qu'il sera liquide. De plus, si vous vendez vos billets avant l'échéance vous pourriez être assujettis à certains frais. Voir « Marché secondaire pour les billets » dans le supplément de prospectus.

Le rendement de l'actif de référence pour l'actif de référence est un rendement du cours, et ne tiendra pas compte du rendement constitué des paiements de dividendes et/ou de distributions versés par l'émetteur au titre de l'actif de référence. Au 29 septembre 2023, les dividendes et/ou les distributions versés au titre de l'actif de référence dans le portefeuille de référence représentaient un rendement indicatif annuel de 0,60 %, soit un rendement total d'environ 2,99 % pour la durée des billets, en présumant que le rendement demeure constant et que les dividendes et/ou les distributions ne sont pas réinvestis.

VMD est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Fédération. **Par conséquent, la Fédération est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » de VMD au sens des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces du Canada.** Voir « Mode de placement » dans le supplément de prospectus et dans le prospectus.

Émetteur : Fédération des caisses Desjardins du Québec
Billets offerts : Billets Desjardins Participation en deux étapes (barrière observée à l'échéance), FNB lié à l'indice Nasdaq-100, série 1 échéant le 1 décembre 2028
Capital : 100 \$
Souscription maximale : 1 000 \$ (10 billets)
Type de Participation en deux étapes : Barrière observée à l'échéance
Date d'émission 1 décembre 2023
Date d'évaluation initiale Le 1 décembre 2023, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse pour un actif de référence et/ou dans certaines autres circonstances décrites dans le supplément de prospectus et le prospectus.
Date d'échéance : 1 décembre 2028

Portefeuille de référence :

Nom de l'actif de référence*	Symbole de l'actif de référence	Bourse principale	Monnaie de l'actif de référence	Pondération de l'actif de référence
Invesco QQQ Trust, Series I	QQQ	NASDAQ	Dollar US	100 %

* (l'« actif de référence » ou le « FNB de référence »)

De plus, les billets constituent des billets liés à un fonds aux termes du prospectus.

Cours initial : Cours de clôture à la date d'évaluation initiale.
Monnaie : Dollars canadiens
Paiement à l'échéance : Le paiement à l'échéance par billet s'établira comme suit :

- i) si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de rendement de la deuxième étape à la date d'évaluation, le paiement à l'échéance correspondra à $100 \$ \times [1 + \text{rendement maximal de la première étape} + \text{rendement de la deuxième étape}]$; ou
- ii) si le rendement du portefeuille de référence est positif, mais inférieur au seuil de rendement de la deuxième étape à la date d'évaluation, le paiement à l'échéance correspondra à $100 \$ \times [1 + \text{rendement de la première étape}]$; ou
- iii) si le rendement du portefeuille de référence est de zéro ou négatif, mais égal ou supérieur à la barrière à la date d'évaluation, le paiement à l'échéance correspondra à 100 \$; ou
- iv) si le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation, le paiement à l'échéance correspondra à $100 \$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence} \times \text{taux de participation à la}$

	Un minimum de 1 % du capital vous sera remboursé.
	Pour des exemples hypothétiques de la façon dont le paiement à l'échéance est calculé et de paiements à l'échéance possibles, y compris des calculs et graphiques de rendement hypothétique, voir « <i>Description des billets – Exemples</i> » aux pages 32 à 46 du supplément de prospectus.
Rendement de la première étape	Un pourcentage égal au produit i) du taux de participation à la hausse de la première étape et ii) du rendement du portefeuille de référence.
Rendement de la deuxième étape	Un pourcentage calculé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i) lorsque le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation est inférieur ou égal au seuil de rendement de la deuxième étape, le rendement de la deuxième étape sera égal à 0 %; ou ii) lorsque le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation est supérieur au seuil de rendement de la deuxième étape, le rendement de la deuxième étape sera égal au produit i) du taux de participation à la hausse de la deuxième étape et ii) de la portion de l'excédent du rendement du portefeuille de référence par rapport au seuil de rendement de la deuxième étape.
Date d'évaluation	Le 24 novembre 2028, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse pour un actif de référence et/ou dans certaines autres circonstances tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus et le prospectus.
Barrière	-30,00 %
Rendement maximal de la première étape	51,00 %, un pourcentage égal au produit i) du taux de participation à la hausse de la première étape et ii) du seuil de référence de la deuxième étape.
Taux de participation à la baisse :	100,00 %, le taux de participation qui sera appliqué au rendement du portefeuille de référence lorsque le rendement du portefeuille de référence est négatif.
Taux de participation à la hausse de la première étape :	300,00 %, le taux de participation qui sera appliqué au montant par lequel le rendement du portefeuille de référence sera multiplié lorsque le rendement du portefeuille de référence est positif et égal ou inférieur au seuil de rendement de la deuxième étape.
Seuil de rendement de la deuxième étape :	17,00 %.
Taux de participation à la hausse de la deuxième étape :	5,00 %, le taux de participation qui sera appliqué à la portion du rendement du portefeuille de référence qui excède le seuil de rendement de la deuxième étape lorsque le rendement du portefeuille de référence est supérieur au seuil de rendement de la deuxième étape.
Courtiers :	VMD et Wellington-Altus Private Wealth Inc. (les « courtiers »). Wellington-Altus Private Wealth Inc. agira à titre de courtier indépendant. Les courtiers agiront à titre de placeurs pour compte dans le cadre du placement et de la vente des billets.
Commission de vente :	2,00 \$ par billet (2,00 % du capital de chaque billet vendu).
Rémunération du courtier indépendant :	Jusqu'à 0,15 \$ par billet (jusqu'à 0,15 % du capital de chaque billet vendu).

Frais de négociation anticipée : 2,50 \$ par billet, montant qui diminuera de 0,25 \$ tous les 50 jours pour atteindre 0,00 \$ après 300 à compter de la date d'achat inclusivement (au sens défini ci-dessous).

Frais de négociation anticipée

Vente dans les	Par billet	% du capital	
1 à 50 jours de la date d'achat	2,50 \$	2,50	%
51 à 100 jours de la date d'achat	2,25 \$	2,25	%
101 à 150 jours de la date d'achat	2,00 \$	2,00	%
151 à 200 jours de la date d'achat	1,75 \$	1,75	%
201 à 250 jours de la date d'achat	1,50 \$	1,50	%
251 à 300 jours de la date d'achat	1,25 \$	1,25	%
Par la suite	néant	néant	

« date d'achat » La date à laquelle un ordre d'achat de billets par un porteur de billets est exécuté par un courtier.

Frais ayant une incidence sur le cours de clôture de l'actif de référence :

Le cours de clôture de l'actif de référence employé pour calculer le rendement du portefeuille de référence sera présenté après déduction des frais appliqués ou assumés par le fonds de référence, lesquels seront donc indirectement assumés par les investisseurs dans les billets. Ces frais comprennent des frais de gestion annuels que le fonds de référence doit payer à son fiduciaire et/ou son conseiller en placement, des frais d'exploitation et des frais d'opérations du fonds de référence, y compris les frais de courtage payables à l'achat et à la vente des titres détenus par le fonds de référence. Veuillez vous reporter aux renseignements sur les frais présentés dans les documents d'information continue du fonds de référence (qui ne sont toutefois pas intégrés par renvoi aux présentes).

Pour la période terminée le 26 octobre 2023, le ratio des frais de gestion qui comprend les frais de gestion payables par le fonds de référence à Bank of New York Mellon, pour ses fonctions de fiduciaire, et de Invesco Capital Management LLC, pour ses fonctions de gestionnaire et de conseiller en valeurs, représentait un taux annuel de 0,20 % de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds de référence au cours de la période visée.

Admissibilité aux fins de placement :

Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP. Voir « Admissibilité aux fins de placement » dans le prospectus.

Notation :

Aucune agence de notation n'a noté les billets. Les titres de créance de premier rang à long terme de la Fédération qui ne sont pas assujettis à la conversion aux fins de la recapitalisation interne aux termes des Règlements relatifs à la recapitalisation interne (la « dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne ») sont, à la date du présent supplément de fixation du prix, notés [AA] par DBRS, [A+] par S&P, [Aa2] par Moody's et [AA] par Fitch Ratings. Il ne peut être assuré que, si les billets étaient expressément notés par ces agences, ils obtiendraient les mêmes notes que la dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne de la Fédération. La notation des titres ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements et elle est susceptible de révision ou de retrait à tout moment par l'agence de notation concernée.

Forme des billets :

Les billets seront émis sous forme de billets globaux. Voir « Description des billets - Forme, inscription et transfert des billets » dans le prospectus et « Description des billets - Forme des billets » dans le supplément de prospectus.

Fundserv :

DSN00690

Information en temps opportun sur les billets :

La Fédération cherchera à diffuser sur le site Web des billets structurés Desjardins www.billetsstructuredesjardins.com certains renseignements concernant les billets. Ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix.

ACTIF DE RÉFÉRENCE

Le texte qui suit présente une brève description de l'émetteur de l'actif de référence et de l'indice qu'il tend à reproduire et contient des tableaux illustrant le rendement du cours et la volatilité historiques de l'actif de référence.

Voir « Renseignements publics – Billets liés à des fonds » dans le prospectus. Toutes les données et tous les renseignements qui figurent ci-après proviennent de Bloomberg et/ou de sources publiques.

Les renseignements sont tirés uniquement des renseignements publics et ni la Fédération, ni les courtiers, ni les membres de leurs groupes respectifs ne donnent d'assurance ou de garantie, ni ne font de déclaration, quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de tels renseignements.

Tous les renseignements contenus dans la présente déclaration d'information concernant le FNB de référence, y compris sa composition, sont fondés sur des renseignements publics. Ni la Fédération ni les placeurs ne font de déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. Ni la Fédération ni l'agent chargé des calculs n'acceptent de responsabilité quant au calcul, au maintien ou à la publication du FNB de référence ou quant à un titre de remplacement, ni n'acceptent de responsabilité quant à la remise de quelque information future à l'égard du FNB de référence, ni n'ont le devoir ou l'obligation de mettre à jour cette information jusqu'à la date d'émission ou après cette date. Le porteur de billets peut obtenir de plus amples renseignements sur le FNB de référence en consultant des documents que le FNB de référence rend publics à l'adresse <https://www.invesco.com/qqq-etf/en/about.html>. Le contenu de ce site Web n'est pas intégré par renvoi dans la présente déclaration d'information et ne fait pas partie de celle-ci.

Invesco QQQ® est un fonds négocié en bourse dont les titres sont transigés et échangés sur la bourse Nasdaq® Stock Market inc., sous le symbole « QQQ ». « QQQ » est une marque déposée de The Nasdaq Stock Market inc.

Le FNB de référence cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq-100®(l'« indice » ou l'« indice Nasdaq-100 »), déduction faite des frais.

L'indice comprend 100 des plus grandes sociétés non financières américaines et internationales cotées à la bourse Nasdaq en fonction de leur capitalisation boursière. Le fonds de référence et l'indice sont rééquilibrés trimestriellement et reconstitués annuellement. La totale sous gestion en date du 26 octobre 2023 était d'environ 191,90 milliards de dollars. (US)

Au 30 septembre 2023, les répartitions sectorielles les plus importantes des sociétés composant l'indice étaient, selon leur pondération, les secteurs de la technologie (57,10 %), de la consommation discrétionnaire (18,73 %) et des soins de santé (7,12 %). Il est probable que les allocations sectorielles de l'indice changent au fil du temps et que ces changements pourraient être importants.

Le rendement du FNB ne tient pas compte du versement de dividendes sur les parts (les « parts ») des actifs de référence, mais seulement de la variation du cours de clôture des parts.

Données historiques sur l'actif de référence

Les calculs sont fondés sur le rendement observé à la principale bourse de l'actif de référence et mesurés dans la monnaie de cette bourse principale sans réinvestissement de dividendes (et autres distributions).

Le tableau suivant présente le rendement du cours de l'actif de référence compris dans le portefeuille de référence, pour l'année civile et depuis le début de l'année. Le rendement du cours depuis le début de l'année est donné en date du 29 septembre 2023. Le rendement historique n'est pas nécessairement un indicateur du rendement futur du cours ni une représentation ou une garantie de celui-ci. Le rendement de chaque année est mesuré à compter du mois de

décembre de l'année précédant l'année indiquée. Par exemple, les données de l'année 2021 ci-après correspondent au rendement mesuré entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Le rendement historique n'est pas nécessairement un indicateur du rendement futur du cours ni une représentation ou une garantie de celui-ci.

Actif de référence	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Depuis le début de l'années
Invesco QQQ Trust, Series 1	35,09%	17,34%	8,40%	5,97%	31,37%	-0,96%	37,82%	47,52%	26,78%	-33,02%	34,57%

Le tableau qui suit illustre le rendement du cours de l'actif de référence pour la période qui débute le 29 septembre 2013 et qui prend fin le 29 septembre 2023. Le rendement pour les périodes de moins d'un an est cumulatif et n'est pas annualisé, et le rendement pour les périodes d'un an ou plus est annualisé. Le rendement historique n'est pas garant du rendement futur.

Le rendement historique n'est pas nécessairement un indicateur du rendement futur du cours ni une représentation ou une garantie de celui-ci.

Actif de référence	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans
Invesco QQQ Trust, Series 1	-5.18%	-3.00%	11.66%	34.13%	0.09%	8.82%	17.38%	14.04%	16.34%

L'OPPORTUNITÉ D'UN PLACEMENT DANS LES BILLETS POUR LES INVESTISSEURS

Vous devriez envisager d'acheter des billets plutôt que d'autres placements, y compris un achat direct des actifs de référence ou une exposition à ceux-ci, uniquement après avoir examiné attentivement, avec votre propre conseiller, la pertinence des billets compte tenu de vos objectifs de placement et de l'information énoncée dans le supplément de prospectus, le prospectus et le présent supplément de fixation du prix. Rien ne garantit que les billets pourront atteindre vos objectifs de placement ou éviter des pertes pour vous et ni la Fédération, ni les courtiers ni les membres de leur groupe ou les personnes avec lesquelles ils ont des liens ne font de recommandation quant à savoir si les billets constituent un placement convenable pour vous.

Billets Desjardins Participation en deux étapes (barrière observée à l'échéance)

Les billets de ce type ne conviennent pas à tous les investisseurs. Dans le cadre de votre décision à savoir si les billets constituent un placement approprié pour vous, veuillez tenir compte des éléments suivants :

- i. les billets ne prévoient aucune protection de votre investissement en capital initial, sauf 1 % du capital;
- ii. si le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation, vous recevrez un montant inférieur à votre investissement en capital initial à l'échéance;
- iii. tout rendement du portefeuille de référence positif égal ou inférieur au seuil de rendement de la deuxième étape à la date d'évaluation sera touché par le taux de participation à la hausse de la première étape et produira un paiement à l'échéance qui est supérieur au montant de votre investissement en capital initial;

- iv. dans un scénario où il y a un rendement du portefeuille de référence positif à la date d'évaluation qui dépasse le seuil de rendement de la deuxième étape, vous pourriez recevoir moins que 100 % de ce rendement du portefeuille de référence positif puisque le taux de participation à la hausse de la deuxième étape est inférieur à 100 %;
- v. votre stratégie d'investissement devrait être conforme aux caractéristiques d'investissement des billets;
- vi. votre horizon de placement devrait correspondre à la durée des billets; et
- vii. votre investissement sera assujéti aux facteurs de risque résumés à la rubrique « Facteurs de risque » dans le supplément de prospectus, dans le prospectus et dans le présent supplément de fixation du prix.

FACTEURS À EXAMINER AVANT L'ACHAT DES BILLETS

Billets Desjardins Participation en deux étapes (barrière observée à l'échéance)

Un achat de billets plutôt que d'autres investissements (y compris un achat direct dans le FNB de référence ou une exposition à celui-ci par l'intermédiaire d'un autre instrument) peut convenir à un investisseur qui souhaite être exposé à l'indice Nasdaq-100, à titre de mesure de 100 des plus grandes sociétés non financières américaines et internationales cotées à la bourse Nasdaq Stock Market sur la base de leur capitalisation boursière, mais qui souhaite également profiter des avantages d'un produit structuré dans les scénarios suivants :

- i. puisque le taux de participation à la hausse de la première étape est supérieur à 100 %, les investisseurs bénéficieront d'un rendement du portefeuille de référence qui est positif à la date d'évaluation, mais égal ou inférieur au seuil de rendement de la deuxième étape;
- ii. si le rendement du portefeuille de référence est négatif, mais égal ou supérieur à la barrière à la date d'évaluation, les investisseurs récupéreront tout de même leur capital; ou

Les billets offrent aux investisseurs la possibilité d'obtenir un rendement de la première étape plus un rendement additionnel lié au rendement de l'actif de référence tout en offrant une protection du capital conditionnelle en cas de baisse légère à modérée du rendement du portefeuille de référence sous la barrière.

Si l'on s'attend à ce que le rendement du portefeuille de référence diffère de ces scénarios, un investisseur pourrait envisager d'autres placements plutôt qu'un placement dans les billets.

FACTEURS DE RISQUE

L'indice de référence est exposé aux risques liés à sa volatilité

Les billets sont des billets liés à des fonds et l'actif de référence est un FNB lié à un indice qui vise à reproduire le rendement de l'indice Nasdaq-100. L'indice comprend des sociétés opérant dans les secteurs suivants : technologique, consommation discrétionnaire, soins de santé, télécommunications, produits industriels, biens de consommation de base, services publics, énergie, immobilier et matériaux de base. La majorité des sociétés incluses dans l'indice ont pour principal secteur d'activité le secteur technologique. Le marché des actions américaines et l'actif de référence ont historiquement été sujets à des périodes de forte volatilité.

La volatilité d'un actif est mesurée en fonction de l'ampleur et de la fréquence des variations de la valeur d'un actif sur une période donnée. Une plus grande volatilité signifie que la valeur d'un actif a varié dans une fourchette plus large de valeurs. Dans le cas d'un FNB lié à un indice, cela signifie que le cours du titre (les parts du FNB) et le niveau de l'indice sous-jacent ont considérablement changé sur une courte période dans une direction ou une autre. Une volatilité moindre signifie que la valeur d'un titre a subi des variations de valeur plus faibles à un rythme plus rapide sur une période donnée, mais n'a pas fluctué de façon spectaculaire.

Une plus grande volatilité de l'actif de référence peut engendrer un risque accru de perte ou une hausse potentielle des gains. Le niveau de volatilité de l'actif de référence pourrait avoir une incidence sur le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation ainsi que sur le cours et le marché secondaire des billets. Voir « Facteurs de risque » et « Marché secondaire pour les billets » dans le supplément de prospectus et le prospectus.

Les titres composant l'actif de référence sont fortement concentrés dans le secteur technologique

Les titres inclus dans l'actif de référence sont fortement concentrés dans un seul secteur, soit le secteur technologique. De ce fait, les titres qui détermineront la performance de l'actif de référence et les niveaux de l'indice sous-jacent sont fortement concentrés dans des sociétés dont le principal secteur d'activité est la technologie. Voir la section « ACTIF DE RÉFÉRENCE » pour plus de détails sur la répartition sectorielle de l'actif de référence. Bien qu'un investissement dans les billets ne donnera aux porteurs aucun droit de propriété ni aucun autre intérêt direct dans les titres composant l'indice sous-jacent, le rendement d'un investissement dans les billets sera soumis à certains risques associés à un investissement direct en actions dans des sociétés de les secteurs de marché de l'actif de référence. Ainsi, en investissant dans les billets, vous pourriez ne pas bénéficier pleinement des effets de la diversification qui pourrait résulter d'un investissement lié à des sociétés évoluant dans des secteurs plus diversifiés.

À PROPOS DE L'ÉMETTEUR DE L'ACTIF DE RÉFÉRENCE

Le FNB de référence est géré par Invesco Capital Management LLC (le « **gestionnaire du fonds** ») et offre une exposition à l'indice Nasdaq-100.

Le gestionnaire du fonds et les concédants de licence du FNB de référence n'ont aucun lien avec la Fédération.

Le gestionnaire du fonds et les concédants de licence du FNB de référence :

- ne parrainent pas, ni n'approuvent, ne vendent ou ne font la promotion des billets;
- ne formulent aucune recommandation à une personne d'investir dans les billets ou dans d'autres titres;
- n'ont aucune responsabilité ou obligation à l'égard du moment, du montant ou de l'établissement du prix des billets ni n'ont pris quelque décision à cet égard;
- n'ont aucune responsabilité ou obligation relativement à l'administration, à la gestion ou à la commercialisation des billets;
- ne tiennent pas compte des besoins des porteurs de billets pour déterminer, composer ou calculer le FNB de référence ni n'ont quelque obligation de le faire.

Le gestionnaire du fonds et les concédants de licence du FNB de référence n'auront aucune responsabilité à l'égard des billets. Plus particulièrement,

- Le gestionnaire du fonds et les concédants de licence du FNB de référence ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et déclinent toute garantie concernant :
 - les résultats que doivent obtenir les billets, les porteurs de billets ou toute autre personne dans le cadre de l'utilisation du FNB de référence et des données qui y sont incluses;
 - l'exactitude ou l'exhaustivité du FNB de référence et de ses données; et
 - la qualité marchande et l'aptitude à une fin ou à un usage particulier du FNB de référence et de ses données.
- Le gestionnaire du fonds et les concédants de licence du FNB de référence n'auront aucune responsabilité à l'égard d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions dans le FNB de référence ou dans ses données; et
- Le gestionnaire du fonds ou les concédants de licence du FNB de référence ne seront en aucun cas tenus responsables du manque à gagner ou des dommages ou pertes indirects, punitifs, spéciaux ou consécutifs, même si le gestionnaire du fonds ou les concédants de licence du FNB de référence savent qu'ils pourraient se produire.

Nasdaq®, Nasdaq-100® et Nasdaq-100 Index® et QQQ® sont des marques commerciales/de service de The Nasdaq Stock Market, Inc. et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation par Invesco, le promoteur de QQQ. Nasdaq ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'investir dans QQQ et ne donne aucune garantie et n'assume aucune responsabilité concernant QQQ, l'indice Nasdaq-100, son utilisation ou toute donnée qui y est incluse.

L'émetteur de l'actif de référence est un émetteur assujéti aux États-Unis et est tenu de déposer périodiquement certains documents financiers et d'autres informations précisées par les lois sur les valeurs mobilières. Les renseignements fournis aux autorités en valeurs mobilières ou déposés électroniquement auprès de celles-ci peuvent être consultés par l'intermédiaire de la base de données EDGAR sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission*, un système de dépôt qui permet l'accès à la plupart des documents publics en valeurs mobilières et des renseignements déposés par des sociétés ouvertes et des fonds d'investissement auprès de la *Securities and Exchange Commission*. L'adresse du site Web de la *Securities and Exchange Commission* est www.sec.gov/edgar.shtml. Voir « Renseignements publics – Billets liés à des fonds » dans le prospectus.

Le présent supplément de fixation du prix n'a trait qu'aux billets offerts aux présentes et ne vise pas l'actif de référence ou d'autres titres de l'émetteur de l'actif de référence. La Fédération et les courtiers n'ont pas vérifié l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements contenus dans ces documents ni déterminé si l'émetteur de l'actif de référence a omis de divulguer certains faits, certains renseignements ou certains événements qui pourraient avoir eu lieu avant ou après la date à laquelle ces renseignements contenus dans ces documents ont été fournis par l'émetteur de l'actif de référence qui pourraient avoir une incidence sur la pertinence ou l'exactitude des renseignements qui figurent dans ces documents. Ni la Fédération ni les courtiers ne font de déclaration voulant que ces documents disponibles au grand public ou tout autre document disponible au grand public à l'égard de l'émetteur de l'actif de référence ou à l'égard de l'actif de référence soient exacts ou exhaustifs.

L'émetteur de l'actif de référence n'est pas membre du groupe de la Fédération et des membres de son groupe. L'émetteur de l'actif de référence n'a pas participé à l'établissement du présent supplément de fixation du prix, nie toute responsabilité à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes et ne se prononce d'aucune façon sur la pertinence de souscrire des billets.

Les billets ne sont aucunement parrainés, endossés, vendus ou promus par l'émetteur de l'actif de référence. L'émetteur de l'actif de référence n'a pas participé à la détermination de la date d'émission, du prix, ni du nombre de billets devant être émis, et n'en est pas responsable. L'émetteur de l'actif de référence n'a aucune responsabilité imposée par la loi relativement à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent supplément de fixation du prix et nie toute obligation ou responsabilité relativement à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des billets. Un investissement dans les billets n'équivaut pas à un investissement directement dans l'actif de référence. L'émission des billets ne constitue pas un financement au profit de l'émetteur de l'actif de référence ou d'un initié de l'émetteur de l'actif de référence.

Les investisseurs éventuels devraient mener leurs propres recherches sur l'émetteur de l'actif de référence et décider si un investissement dans les billets leur convient.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Le présent supplément de fixation du prix est réputé intégré par renvoi dans le prospectus uniquement aux fins de notre programme de billets Desjardins Participation en deux étapes (sans risque de change direct; rendement du cours) et des billets émis aux termes des présentes. En plus du présent supplément de fixation du prix, les documents suivants sont expressément intégrés par renvoi dans le prospectus à la date du présent supplément de fixation du prix et en font partie intégrante :

- i. les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (y compris les notes y afférentes) du Mouvement Desjardins au 30 juin 2023 et 2022 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2023 et 2022 ainsi que l'annexe contenant certains ratios de couverture au 30 juin 2023 déposés par la Fédération; et
- ii. le rapport de gestion intermédiaire du Mouvement Desjardins pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2023 et 2022 déposé par la Fédération.

DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION

Tout modèle de « documents de commercialisation » (au sens du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) déposé auprès des autorités en valeurs mobilières dans chacune des provinces du Canada dans le cadre du présent placement après la date ou le dépôt des présentes mais avant la fin du placement des billets aux termes du présent supplément de fixation du prix (y compris toute modification apportée aux documents de commercialisation ou toute version modifiée de ceux-ci) est réputé intégré par renvoi au présent supplément de fixation du prix. Tout pareil document de commercialisation ne fait pas partie du présent supplément de fixation du prix dans la mesure où son contenu a été modifié ou remplacé par un énoncé contenu dans une modification au présent supplément de fixation du prix.